



28-30 octobre 2022 – Moulins (03)
Exposition non compétitive de maximaphilie

Règlement de participation à "é-max, saison 5"

1. "é-max, événement maximaphile" est organisé par Les Maximaphiles Français en collaboration avec l'Association Philatélique de Moulins à l'occasion de l'exposition "Timbres Passion 2022". Cet événement a pour but de rassembler les collections de maximaphilie (débutants jeunes et adultes) ainsi que les participations des partenariats jeunesse. Une animation autour de la collection de cartes-maximum sera organisée également sur le site de l'exposition (intérêt, recherches, méthode, etc.).

2. "é-max" est ouvert aux adhérents des MF et aux membres des associations philatéliques fédérées (FFAP) - Partenariat jeunesse MF. Des collections étrangères pourront être également invitées. L'exposant présentera 12, 24, ou 36 pages sur le thème de son choix. Les collections ne feront pas l'objet d'un jugement officiel mais d'une fiche "conseils" afin de permettre leur développement ultérieur, éventuellement en vue de la compétition. Les participations seront montées sur des feuilles pour être placées verticalement dans des cadres pouvant contenir 12 feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format A4 ou bien trois rangées de deux feuilles de format A3. Chaque feuille sera numérotée au recto, en haut et à droite, dans l'ordre de présentation et placée dans une pochette en plastique transparente. Les jeunes exposants devront mentionner leur date de naissance en haut sur la 1ère page de présentation.

3- Les demandes de participation devront être envoyées avant le 30 Mai 2022 à : Serge COCHET, 1 place de la Croix 19150 SAINT PAUL ou par mail sercoc19@orange.fr. Un accord de participation sera adressé à l'exposant à partir du 1^{er} juillet 2022.

4- Les droits d'inscription, de cadres et les frais d'assurance seront pris en charge par les Maximaphiles Français. Les frais de port, retour des collections, seront également pris en charge par les organisateurs.

5- Chaque exposant recevra une récompense pour sa participation.

6- Le bureau des MF se réserve le droit d'apporter, au présent règlement, les modifications ou compléments qu'il jugerait nécessaires. Il en informera les participants. Il décidera de tous les cas non prévus.

Fait à, Vincennes le 14 février 2022

Nicolas CUZOL
Président des MF